

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°15

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Jean-Paul WILQUIN.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET TEPOS

Depuis quelques années la commune est engagée dans une démarche de réduction des besoins énergétiques et de développement des énergies renouvelables locales. Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et d'incertitude sur le niveau de financement de l'état des budgets des collectivités locales, cette transition énergétique ambitieuse sécurisera les marges budgétaires pour relever les défis de demain.

Ce plan d'action entend encourager les actions locales pour contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de l'air en complément du Plan Climat Air Énergie du territoire (PCAET) de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Par délibération en date du 1er avril 2025, la ville de Vimy s'inscrit dans la démarche TEPOS en intégrant la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur de l'environnement local

Pour intégrer la démarche TEPOS, les conditions suivantes sont requises :

- S'engager, par une délibération.
- Adopter les objectifs de réduction par deux des consommations d'énergie du territoire et la couverture des besoins résiduels par des énergies renouvelables aussi locales que possible
 - à l'horizon 2050 : - 75 % + 25 % ENR
 - En 2036 : - 50 %
- Avoir un périmètre de projet cohérent en permettant l'atteinte des objectifs fixés en adéquation avec les compétences et moyens d'actions des collectivités porteuses et de leurs partenaires
- recueillir des lettres d'engagement des différents acteurs locaux qui souhaitent s'inscrire dans la démarche TEPOS : groupements d'artisans et associations d'entreprises, entreprises, bailleurs sociaux, établissements bancaires, associations, syndicats d'énergies, établissements d'enseignements, transporteurs....



A cet effet, Il est demandé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver la démarche de **territoire à énergie positive** pour la commune de Vimy, pour poursuivre et intensifier ses actions en matière de transition énergétique, en visant l'objectif de réduction et de production d'énergie.
2050 : - 75 % + 25 % ENR
2036 : - 50 %
- ✓ S'engager à établir un rapport annuel sur la mise en œuvre de cette stratégie énergétique afin d'évaluer les progrès réalisés et d'adapter les actions en conséquence.
- ✓ D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches utiles dans ce cadre.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian PRIMONT



